

REVUE INTERNATIONALE DE LA CHAIRE UNESCO ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



Indexation



PREMIER NUMERO / 01 Juillet – 31 Décembre 2025

ISSN : 1987-1872

E-mail : revueunesco@gmail.com

Tel. +223 70 73 99 99

Bamako - Mali



PRESENTATION DE LA COLLECTION

La Revue Internationale de la Chaire UNESCO "Éducation et Développement Durable" (EDD) est une collection scientifique multidisciplinaire dédiée à l'exploration critique et à la diffusion des savoirs, des pratiques pédagogiques innovantes et des expériences de terrain en lien avec les défis contemporains du développement durable.

Créée sous l'égide de la Chaire UNESCO Éducation et Développement Durable, cette revue se veut un espace d'analyse, de réflexion et de dialogue scientifique sur les transformations éducatives nécessaires pour répondre aux urgences écologiques, sociales, économiques et culturelles dans un monde en mutation.

Ce premier numéro de la Revue Internationale de la Chaire UNESCO « Éducation et Développement Durable » inaugure une série de publications scientifiques dédiées à la réflexion critique, interdisciplinaire et prospective sur les grands enjeux contemporains de l'éducation au service du développement durable.

Placé sous le signe de la transition éthique et sociétale, ce volume explore les articulations possibles entre éducation, éthique environnementale et transformation sociale, dans un monde confronté à des crises systémiques, environnementales, sanitaires, politiques et économiques.

EQUIPE EDITORIALE

Directeur de Publication

Dr MAÏGA Sigame Boubacar (Mali)

Directeur Adjoint

Dr TOUNKARA Mohamed (Mali)

• Comité scientifique et de lecture

Pr Mahamadé SAVADOGO (Professeur des universités, Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Yodé Simplice DION (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan),

Pr Mounkaila Abdo Laouli SERKI (Professeur des Universités Abdou Moumouni de Niamey)

Pr Samba DIAKITÉ (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Isabelle BUTERLIN (Professeur des universités Aix-Marseille I, France)

Pr Yao Edmond KOUASSI (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Akissi GBOCHO (Professeur des universités Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire)

Pr Gbotta TAYORO (Professeur des Universités Félix Houphouët-Boiny de Cocody-Abidjan)

Pr Blé Marcel Silvère KOUAHO (Professeur des Universités Alassane Ouattara de Bouaké)

Pr Abdoulaye Mamadou TOURE (Professeur des universités UGLC SONFONIA, Conakry, Guinée)

Pr Jacques NANEMA (Professeur des universités Ouagadougou Joseph Ki Zerbo, Burkina-Faso)

Pr Nacouma Augustin BOMBA (Maître de conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim CAMARA (Maître de conférences, ENSup, Mali)

Dr Souleymane KEITA (Maître de Conférences, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

- **Comité éditoriale**

Dr Sigame Boubacar MAIGA (Philosophie, Ecole Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Siaka KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Ibrahim Amara DIALLO (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Oumar KONÉ (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Amadou BAMBA (Économie, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)

Dr Eliane KY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

M. Souleymane COULIBALY (Philosophie, Université Yambo Ouologuem de Bamako, Mali)

Dr Mahmoud ABDOU (Philosophie, École Normale Supérieure de Bamako, Mali)

Dr Palaï-Baïpame Gertrude (Histoire, Université de Douala, Cameroun)

- **Rédacteur en chef**

Dr Mahmoud ABDOU

- **Rédacteur en chef adjoint**

Dr Oumar MARIKO

- **Coordinatrice**

Dr Palaï-Baïpame Gertrude

POLITIQUE EDITORIALE

La Revue Internationale de la Chaire UNESCO « Éducation et Développement Durable » paraît deux fois par an. Elle se consacre à la promotion de l'éducation et du développement durable, en publiant des travaux qui favorisent l'avancement des connaissances et des pratiques pédagogiques innovantes, capables de répondre aux défis du monde contemporain.

Cette revue accueille des articles originaux, de haute qualité scientifique, dotés d'une portée critique et d'une rigueur méthodologique. Pour qu'un texte soit reconnu comme publication scientifique, il doit présenter : une problématique clairement définie, une méthodologie explicite, une cohérence dans l'argumentation, des références bibliographiques pertinentes et bien structurées.

Directives éditoriales

- La bibliographie doit être organisée par ordre alphabétique selon le nom des auteurs.
- Les ouvrages d'un même auteur sont classés par année de parution, et par ordre d'importance lorsqu'ils datent de la même année.
- Tout manuscrit soumis est évalué par au moins trois chercheurs ou experts du domaine.
- Après acceptation, l'auteur(e) s'acquitte des frais d'instruction et de publication avant la poursuite de la procédure.
- Chaque auteur reçoit un tiré à part lors de la parution du numéro.
- Les droits de traduction, de publication, de diffusion et de reproduction des textes publiés sont réservés exclusivement à la Revue Internationale de la Chaire UNESCO « Éducation et Développement Durable ».
- L'éditeur académique peut, après acceptation d'un article, demander une nouvelle évaluation afin de renforcer sa qualité scientifique.

SOMMAIRE

DJEZE ZONGA Jupson

Problématique de l'homosexualité à l'ère du numérique en république démocratique du Congo (R.D. C.) : quelle approche éthique pour une société en pleine mutation ?.....1

MASSIKINI MOKEKA Jean-Pierre

Application de la libre administration des provinces en R.D.C : Évaluation de l'autonomie dans la province de la tshopo.....12

Ibrahima CAMARA, Ibro CHEKARAOU, Mouhamadou HASSIROU

Ingénierie d'un dispositif de formation continue pour L'enseignement de la géométrie (DIFOCEG) dans les lycées de Niamey : de la conception à l'évaluation de la satisfaction.....27

Sylvain FUMBA LITEMBU mwenga LIPANDA, Jean-Pierre MASSIKINI MOKEKA, Johsly ETOKWALA ETIOTA

Etude comparative des législations nationales sur la nationalité en Afrique.....50

Sylvain FUMBA LITEMBU mwenga LIPANDA

Reformer le droit congolais de la nationalité : scenarios et plan d'action.....67

Roselyn Armel SOARES, Johanne KAMTCHUENG

Vers une pédagogie durable centrée sur l'expérience Étudiante des PME éducatives : satisfaction, fidélisation et impact institutionnel.....84

M. Fousseyni KOITA, Docteur MAIGA Sigame Boubacar

Institutionnalisation du cousinage a plaisirerie comme mécanisme de paix sociale : Analyse d'un dispositif culturel de prévention et de gestion des conflits.....103

Reformer le droit congolais de la nationalité : scenarios et plan d'action

reforming congoese nationality law: scenarios and Action Plan

Sylvain FUMBA LITEMBU mwenga LIPANDA

MSc. Doctorant en Droit public interne et Secrétaire Académique Facultaire de Sciences Juridiques,

Université Catholique de Kisangani (RDC).

E-mail : lipandasylvain@gmail.com

Résumé :

La présente étude s'intéresse à porter une lumière sur l'application de l'article 10 de la constitution face à l'impératif d'adaptation du principe de la double nationalité. La préoccupation majeure de cette étude est de savoir : pourquoi le législateur congolais doit opter pour la double nationalité en lieu et place de l'exclusivité de la nationalité congolaise ? Faisant recours à la méthode positiviste juridique, il est question d'examiner l'application de l'article 10 de la Constitution actuellement en vigueur en République Démocratique du Congo face à l'impératif d'adaptation du principe de la double nationalité. La méthode sera complétée par les approches historique et comparative ; incluant également les techniques documentaires. S'il est indéniable qu'une réforme de la nationalité congolaise soulève des défis importants sur les plans politique, sécuritaire et administratif, ceux – ci ne semblent pas insurmontables au regard des expériences des autres pays confrontés à des enjeux similaires. Une évolution du droit à la nationalité peut au contraire être porteuse d'opportunités nouvelles pour la République Démocratique du Congo en termes de mobilisation des ressources de la diaspora, de modernisation de l'Etat et du rayonnement international.

Mots – clés : Double nationalité – fuite des cerveaux – souveraineté et loyauté nationales - Haute Autorité de la Nationalité et de la Citoyenneté

Abstract:

This study aims to shed light on the application of Article 10 of the Constitution in the face of the imperative of adapting to the principle of dual nationality. The main concern of this study is to know: why should the Congolese legislator opt for dual nationality instead of the exclusivity of Congolese nationality? Using the legal positivist method, the aim was to examine the application of Article 10 of the Constitution currently in force in the Democratic Republic of Congo in the face of the imperative of adapting the principle of dual nationality. Supplemented by historical and comparative approaches; also including documentary

techniques. While it is undeniable that a reform of Congolese nationality raises significant challenges on the political, security and administrative levels, these do not seem insurmountable in light of the experiences of other countries facing similar issues. Provided it is well prepared and supported, changes in nationality law can, on the contrary, bring new opportunities for the Democratic Republic of Congo in terms of mobilizing diaspora resources, modernizing the state, and increasing its international influence.

Keywords: Dual nationality – brain drain – national sovereignty and loyalty - High Authority of Nationality and Citizenship

Introduction

La réflexion sur une éventuelle réforme du droit de la nationalité congolaise porte essentiellement sur le principe de l'exclusivité de la nationalité adopté par la Constitution de la République Démocratique du Congo, précisément à son article 10 qui constitue un obstacle à la double nationalité et au principe de l'égalité de traitement des congolais d'origine qui ont acquis la nationalité étrangère.

En effet, La double nationalité ou le cumul de nationalités permet « d'être citoyen de deux ou plusieurs Etats en même temps. Il faut noter que la double nationalité n'est pas reconnue par tous les pays. Cette nationalité s'obtient par trois voies principales : la *naissance*, *le mariage* et *la naturalisation* » (Pierre Mayer, 2001, p. 567).

La possibilité de détenir la double nationalité ne constitue pas une aberration juridique. Par ailleurs, elle procurerait, sans porter préjudice à la République Démocratique du Congo, beaucoup de satisfactions aux Congolais qui ont été privés de leur nationalité étrangère ou celle d'origine (Constantin, 2020, p. 1). « Pourquoi ne pas octroyer officiellement aux Congolais d'origine la double nationalité et, dans une certaine mesure, aux étrangers nés des parents étrangers sur le sol congolais la double nationalité ? » (Zacharie, 2023, p. 47). Et encadrée cette double nationalité par des conditions strictes ? (Preuve de rattachement au Congo, non – menace à la sécurité nationale, accès limité aux fonctions régaliennes, etc.). Par exemple, « permettre de détenir concurremment la nationalité congolaise avec celle d'un autre Etat qui n'a jamais agressé la République Démocratique du Congo et/ou ni soutenir, même implicitement, une rébellion contre la République Démocratique du Congo » (Constantin, 2020, p. 1). Fort de ce constat, la préoccupation qui est nôtre est de savoir : pourquoi le législateur congolais doit opter pour la double nationalité en lieu et place de l'exclusivité de la nationalité congolaise ? Le législateur congolais devrait adopter la double nationalité car le principe d'unicité et d'exclusivité de la nationalité congolaise porterait préjudice au principe d'égalité de traitement à l'égard des congolais d'origine ayant acquis une nationalité étrangère

Faisant recours à la méthode positiviste ou dogmatique juridique (Kandolo, 2018, p. 243), il est question d'examiner l'application de l'article 10 de la Constitution actuellement en vigueur en RDC face à l'impératif d'adaptation du principe de la double nationalité ; en utilisant des sources primaires (textes de loi) et des sources secondaires (revues spécialisées, études académiques) pour dégager une conclusion, après discussion des arguments en faveur et contre le principe de la double nationalité. Cette méthode est complétée par l'approche historique

recherchant ainsi les raisons justifiant la retenue du principe de l'unicité et l'exclusivité de la nationalité congolaise (Musubao, 2010, p. 213), et l'approche comparative permettant de comparer les systèmes juridiques de cinq pays africains en l'occurrence : le Sénégal, le Mali, le Ghana, le Kenya et l'Afrique du Sud afin de dégager les ressemblances et les différences dans le seul but de tirer des pratiques avantageuses pour le cas de la RDC.

A cet effet, les données de la présente recherche proviennent principalement de documentations telles que : la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, la loi n°04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise, le code de la famille congolais du 1^{er} aout 1989 tel que modifié et complété par la loi n°16/008 du 15 juillet 2016, ainsi que d'autres travaux scientifiques en la matière.

1. De la défense à la légalisation de la double nationalité

Il sera question de présenter ici les arguments économiques et sociaux en faveur de la législation de la double nationalité ainsi que des opportunités de mobilisation des diasporas pour le développement du pays.

1.1. Des arguments économiques et sociaux forts

Un premier argument central en faveur de la légalisation de la double nationalité est d'ordre économique. Il repose sur le constat du poids financier considérable des diasporas congolaises et de leur contribution potentielle au développement du pays. Selon « les estimations les plus récentes, le nombre de Congolais vivant à l'étranger s'élèverait à plus de 5 millions de personnes, soit environ 6% de la population totale du pays » (Schoumaker, 2020, p. 32).

D'après les données de la Banque mondiale, « les envois de fonds des travailleurs migrants congolais ont représenté près de 1,7 milliard de dollars en 2020, soit environ 4% du PIB du pays » (BanqueMondiale, 2020).

Ces transferts, qui transitent pour l'essentiel par des canaux informels, jouent un rôle crucial pour le soutien aux familles et le financement de l'économie locale. (Sumata, 2002, p. 619).

1.2. Opportunités de mobilisation des diasporas en faveur du développement

Au-delà de leur poids financier, les diasporas congolaises constituent une ressource stratégique pour le développement du pays, du fait de leurs compétences, de leurs réseaux et de leur expérience internationale. Plusieurs études ont montré que « les migrants originaires de la RDC présentent en moyenne un niveau d'éducation et de qualification supérieur à celui de la population restée au pays » (Rapoport, 2012, p. 280).

Or, la non-reconnaissance de la double nationalité constitue aujourd'hui un frein majeur dans la mobilisation de ces compétences et de ces expertises au service du pays d'origine.

Un dernier argument en faveur de la légalisation de la double nationalité tient aux avantages qu'elle pourrait apporter en termes de circulation internationale des talents congolais. « un moyen de garder le contact avec leurs ressortissants les plus qualifiés et les plus dynamiques, qui sont aussi les plus susceptibles de s'expatrier pour saisir des opportunités professionnelles » (Mesplé, 2017, p. 80).

2. Des objections à la légalisation de la double nationalité : des défis politiques, sécuritaires et administratifs

Si les arguments en faveur de la légalisation de la double nationalité en RDC sont nombreux et solides, il convient également de prendre au sérieux les objections et les réserves exprimées par certains acteurs politiques, administratifs et de la société civile.

2.1. Risques de fuite des cerveaux et d'aggravation des inégalités

Selon cette vision, la possibilité de conserver la nationalité congolaise tout en acquérant une autre nationalité encouragerait les individus les plus qualifiés et les plus dynamiques à quitter le pays de manière définitive, privant ainsi la RDC de ressources humaines précieuses pour son développement.

Cette crainte n'est pas sans fondement, dans la mesure où l'on observe déjà aujourd'hui un phénomène massif d'émigration des élites congolaises vers les pays occidentaux, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la recherche. Selon certaines estimations, « près de 10% des médecins et des infirmiers formés en RDC exerceraient actuellement à l'étranger, contribuant à aggraver la pénurie de personnel soignant dans le pays » (Pettersson, 2008, p. 3).

De même, on estime que plus de 80% des diplômés congolais de l'enseignement supérieur quitteraient le pays dans les cinq années suivant l'obtention de leur diplôme, faute de perspectives professionnelles satisfaisantes sur place.

2.2. Craintes en termes de souveraineté et questions de loyauté nationale

Selon cette vision, la possibilité de détenir plusieurs nationalités serait une source potentielle de conflits d'allégeance, les individus concernés pouvant être tentés de faire primer les intérêts de leur pays d'accueil sur ceux de leur pays d'origine.

Cette crainte est particulièrement vive dans le contexte spécifique de la RDC, marqué par une longue histoire d'ingérences extérieures et de fragmentation territoriale. Depuis l'indépendance, le pays a connu de nombreux épisodes de sécession, de rébellion et de guerre civile, souvent alimentés par des soutiens extérieurs et des allégeances transfrontalières.

Par ailleurs, de nombreux travaux ont montré que « les individus binationaux développent souvent des identités et des loyautés multiples et complémentaires, sans que cela ne remette nécessairement en cause leur attachement à leur pays d'origine » (Baubock, 2007, p. 2395). L'expérience d'autres États africains ayant légalisé la double nationalité, comme le Maroc ou la Tunisie, ne semble pas indiquer de problèmes majeurs en termes de loyauté des binationaux ou d'ingérence des pays d'accueil (Perrin, 2024, p. 230).

En cas de conflit d'intérêts avéré, c'est généralement la nationalité du pays de résidence qui prime sur les autres, conformément aux principes du droit international (Vonk, 2012, p. 380).

2.3. Difficultés administratives et besoins de réforme de l'état civil

Selon cette vision, l'État congolais ne disposerait pas à l'heure actuelle des moyens humains, techniques et financiers nécessaires pour gérer de manière efficace et sécurisée les situations de plurinationalité.

Il est vrai que le système d'état civil congolais souffre de nombreuses faiblesses et lacunes, qui compliquent l'identification et le suivi des individus, notamment dans les zones rurales et les provinces éloignées de la capitale. Cette situation favorise les risques de fraude et d'usurpation d'identité, et rend difficile le contrôle des entrées et des sorties du territoire national.

Dans ce contexte, la gestion des situations de double nationalité représenterait un défi supplémentaire pour des administrations déjà débordées et sous-équipées. Elle impliquerait également un effort de formation et de sensibilisation des agents de l'État, afin de les familiariser avec les nouvelles règles et les nouveaux documents en vigueur.

3. Scénarios de réforme : portée et modalités variables

À la lumière des analyses précédentes, il est possible d'esquisser trois scénarios de réforme du droit de la nationalité en RDC. Ces scénarios, avec leurs avantages et leurs inconvénients respectifs, visent à éclairer les choix possibles du législateur, en fonction des objectifs poursuivis et des contraintes à prendre en compte.

3.1. Scénario a minima : maintien du principe d'unicité avec ajustements procéduraux

Concrètement, avec ce scénario dit minimalistre, il s'agirait de faciliter les démarches de renonciation à la nationalité étrangère pour les Congolais souhaitant recouvrer leur nationalité d'origine, en allégeant les formalités et en raccourcissant les délais d'instruction (HCR/PNUD, 2022, p.87). « Des tolérances administratives pourraient également être accordées aux binationaux de fait, comme des enfants nés de parents de nationalité différentes ; aux Congolais résidant à l'étranger et ayant acquis une autre nationalité, en les autorisant à conserver certains droits liés à leur nationalité d'origine (droit de séjour, d'investissement, de propriété foncière, etc.) » (Kibiswa, 2010, p. 568).

L'avantage de la mise en œuvre de ce scénario serait peu coûteux et rapide, puisqu'elle ne nécessiterait que des aménagements réglementaires et administratifs limités.

3.2. Scénario intermédiaire : double nationalité aux conditions strictement encadrées

Il s'agirait, avec ce scénario le plus ambitieux, de définir des critères précis d'éligibilité à la double nationalité, fondés sur des liens objectifs et vérifiables avec la République Démocratique du Congo (naissance, filiation, résidence, investissement, etc.) (Kibiswa, 2010, p. 568).

Des restrictions pourraient également être posées quant aux effets de la double nationalité, notamment en termes de droits politiques et d'accès aux emplois publics les plus sensibles. « Les binationaux pourraient ainsi se voir privés du droit de vote et d'éligibilité à certains

scrutins nationaux (présidentiels, législatifs), ou soumis à des obligations spécifiques (déclaration d'intérêts, clause de loyauté, etc.) » (Aivo, 2011, p. 125).

Sa mise en œuvre supposerait une révision législative importante, mais pourrait s'appuyer sur les expériences d'autres pays africains ayant adopté des dispositifs similaires.

Mais ce scénario n'est pas exempt des difficultés, en termes d'acceptabilité politique et de mise en œuvre administrative (Metou, 2019, p. 71).

3.3. Scénario de rupture : passage vers un régime de pleine multipatridie

Par ce scénario le plus radical, concrètement, « il s'agirait de supprimer dans la loi toutes les dispositions faisant obstacle à la double ou multiple nationalité, et d'inscrire à l'inverse le droit à une nationalité plurielle comme une liberté fondamentale de la personne » (Lasser, 2021, p. 234). La RDC rejoindrait le club encore restreint des États autorisant la multipatridie sans condition, « sur le modèle de pays comme le Royaume-Uni, le Canada ou l'Espagne » (Spiro, 2010, p. 130).

Un tel choix leverait les ambiguïtés et les incohérences de la situation actuelle, en alignant « le droit sur le fait social de la plurinationalité » (Adjami, 2017, p. 193).

Bien sûr, ce scénario de rupture soulèverait aussi des défis importants, en termes de cohésion nationale et de souveraineté. La transition vers un tel système devrait être soigneusement pensée et accompagnée, sur les plans juridique, administratif et symbolique.

Au vu des avantages et des inconvénients respectifs de chaque scénario, c'est sans doute une voie médiane (double nationalité aux conditions strictement encadrées) qui paraît la plus réaliste et la plus souhaitable pour la RDC. C'est en tout cas l'orientation qui semble se dégager des analyses et comparaisons menées dans cette étude.

Mais au-delà du choix du scénario, c'est bien la méthode et le portage politique de la réforme qui seront décisifs pour sa réussite. D'où l'importance de réfléchir aux modalités concrètes de mise en œuvre d'un tel chantier, et d'élaborer un véritable plan d'action pour en assurer la faisabilité et l'acceptabilité.

4. Plan d'action pour une réforme en profondeur

Au terme de ce travail d'analyse prospective, il est possible d'esquisser les grandes lignes d'un plan d'action visant à réformer en profondeur le droit congolais de la nationalité, dans le sens d'une plus grande ouverture à la double nationalité.

4.1. Argumentaire en faveur du choix du scénario intermédiaire

Le choix du scénario intermédiaire (double nationalité) se justifie par plusieurs arguments complémentaires :

Sur le plan des principes, l'option de la double nationalité permet de concilier l'aspiration légitime des diasporas à une reconnaissance de leurs attaches plurielles, avec le souci de préserver la cohésion nationale et les fondements de la citoyenneté congolaise. « En conditionnant l'accès à la double nationalité à des critères objectifs de lien effectif avec le pays, il écarte le risque d'une « nationalité de complaisance » qui minerait le contrat social et civique » (Barry, 2006, p. 23).

Sur le plan politique, le choix de la double nationalité apparaît comme le plus consensuel et le plus acceptable par les différentes forces en présence. Ni statu quo déguisé, ni révolution juridique, il trace une voie médiane de réforme, susceptible de rassembler au-delà des clivages partisans. « Les expériences réussies du Maroc ou de l'Algérie prouvent qu'une telle option est viable et peut susciter une large adhésion populaire, moyennant un travail de pédagogie et de concertation » (Perrin, 2024, p. 230).

Sur le plan opérationnel, le scénario intermédiaire de la double nationalité est celui qui présente le meilleur rapport coût/bénéfice et la plus grande faisabilité à court-moyen terme. S'il implique des aménagements législatifs et institutionnels non négligeables, « il apparaît moins lourd et coûteux à mettre en œuvre que le scénario de rupture, tout en promettant des retombées tangibles pour l'économie et la société congolaises. Son format incrémental et adaptable permettra aussi d'en ajuster les paramètres en fonction des retours d'expérience et des évolutions du contexte » (Baubock, 2007, p. 2395).

Sur le plan symbolique, ce scénario intermédiaire offre un récit mobilisateur et porteur de sens pour la Nation congolaise au 21^e siècle. En faisant le pari d'une « citoyenneté de la Constellation », fondée sur l'articulation positive des appartenances plurielles, il dessine un horizon stimulant pour toutes les forces vives du pays, de l'intérieur et de l'extérieur. Un horizon

qui valorise tout à la fois l'ancrage et l'ouverture, la fidélité aux racines et l'audace d'inventer de nouveaux possibles (Dufoix, 2012, p. 154).

Bien sûr, ces arguments devront être affinés et étayés dans le cadre d'un débat national largement ouvert et inclusif. Mais ils donnent une indication claire de la direction à suivre pour faire évoluer de manière pragmatique et ambitieuse le droit congolais de la nationalité.

4.2. Définition des étapes clés, des acteurs à mobiliser et des moyens à engager

On peut ici suggérer quelques étapes clés du processus, ainsi que les acteurs à impliquer et les moyens à mobiliser.

La première étape sera celle du débat public et de la maturation politique du projet. Il s'agira de « lancer une grande consultation nationale sur l'avenir de la nationalité congolaise, en y associant tous les segments de la société : institutions, partis politiques, société civile, communautés de la diaspora, experts, citoyens ordinaires... Des assises territoriales pourraient être organisées pour recueillir les attentes et les propositions de la base, tandis que des forums thématiques réuniraient les décideurs et les personnes ressources autour des enjeux clés identifiés. L'objectif serait de dégager un diagnostic partagé et des orientations légitimes, sur la base d'un débat éclairé et contradictoire » (Gamlen, 2014, p. 180).

Ce débat devra être nourri par un important travail de diagnostic et d'étude préalable, mobilisant l'expertise des administrations, des universités et des think tanks spécialisés, en lien avec les acteurs de terrain. Un livre blanc pourrait en résulter, posant les termes de référence de la réforme et les différents scénarios envisageables, avec leurs avantages et inconvénients respectifs. « Un document de politique publique serait ensuite élaboré par le gouvernement, traçant les grandes lignes du scénario retenu et le calendrier prévisionnel de sa mise en œuvre » (Kastoryano, 2006, p. 22).

Sur cette base, la deuxième étape serait celle de la traduction législative et réglementaire de la réforme. Un projet de loi serait déposé au Parlement, ouvrant sur un large débat dans l'hémicycle et en commission. L'enjeu sera d'aboutir à un texte équilibré et opérationnel, conciliant l'ambition réformatrice et le réalisme juridique. Les parlementaires de la diaspora seront des relais essentiels pour porter la voix des communautés expatriées et enrichir le texte de leur expertise de terrain. « Le recours à une expertise juridique internationale pourra

également être utile pour sécuriser le dispositif au regard des standards et bonnes pratiques en vigueur » (Vonk, 2012, p. 380).

Une fois la loi adoptée, l'enjeu sera de préparer soigneusement sa mise en œuvre, à travers l'élaboration des textes d'application, mais aussi la conduite du changement au sein des administrations concernées (état civil, consulats, justice...). Des formations et des outils pratiques devront être conçus à destination des agents, en même temps qu'une grande campagne d'information et d'accompagnement du public cible. « Les représentants des diasporas et les associations spécialisées seront des partenaires précieux pour relayer le nouveau dispositif et faciliter les démarches des binationaux » (Gamlen, 2014, p. 180).

La troisième étape, plus longue et diffuse, sera celle de l'appropriation sociale et culturelle de la réforme. Il s'agira d'ancrer progressivement le nouveau droit de la nationalité dans les mentalités et les pratiques, en travaillant sur les représentations et en valorisant les success stories. « Les médias grand public, mais aussi les industries culturelles et éducatives, auront un rôle majeur à jouer pour faire évoluer les regards sur la binationalité et promouvoir les figures de la réussite des diasporas » (Wattiaux, 2006, p. 4).

Des événements emblématiques pourraient être organisés pour célébrer la diversité et la richesse des talents congolais dans le monde, à l'image des "journées de la diaspora" expérimentées dans certains pays.

Bien sûr, ces différentes étapes ne seront pas strictement séquentielles mais largement imbriquées, appelant des allers-retours permanents entre concertation politique, production normative et animation socio-culturelle. L'important sera de maintenir sur la durée une dynamique collective et une capacité d'adaptation aux réalités de terrain. D'où la nécessité de mettre en place une gouvernance robuste et flexible de la réforme.

4.3. Proposition de mécanismes de suivi et d'évaluation sur le long terme

Le succès d'une réforme de cette envergure dépendra en effet largement de la qualité de son pilotage stratégique et opérationnel sur le long cours. Au-delà de l'impulsion politique initiale, il est essentiel de prévoir des mécanismes pérennes de suivi et d'évaluation, permettant d'analyser en continu les effets du nouveau dispositif, d'en corriger les éventuels dysfonctionnements et d'en ajuster les paramètres en fonction des retours d'expérience et de l'évolution du contexte.

Sur le plan institutionnel, cela plaide pour la mise en place d'une instance nationale dédiée, qui pourrait prendre la forme d'une « Haute Autorité de la Nationalité et de la Citoyenneté ». Placée sous l'égide de la Présidence de la République, cette instance collégiale et pluraliste serait chargée de veiller à la bonne application de la réforme et d'en rendre compte régulièrement devant la représentation nationale et les citoyens. Elle associerait des parlementaires, des représentants des administrations, des autorités morales indépendantes et des personnalités qualifiées issues notamment des diasporas (R., 2003, p. 154).

Cette Haute Autorité devrait pouvoir s'appuyer sur un observatoire scientifique et statistique, chargé de collecter et d'analyser en continu les données relatives à la binationalité et à ses effets sur le développement du pays. Des enquêtes régulières seraient conduites auprès des populations concernées, en lien avec les consulats et les associations de terrain. Des études d'impact sectorielles permettraient de mesurer les retombées économiques, sociales et culturelles de l'engagement des diasporas. Un rapport annuel serait produit et largement diffusé, nourrissant le débat public et les décisions des autorités.

Sur le plan opérationnel, un fonds national d'investissement de la diaspora pourrait être créé, abondé par des financements publics et privés, pour soutenir et démultiplier les projets portés par les binationaux dans des secteurs stratégiques. Fonctionnant comme un levier et un accélérateur, ce fonds apporterait des ressources et un accompagnement sur mesure aux initiatives les plus prometteuses, sur la base d'appels à projets thématiques et d'une sélection rigoureuse. Il serait géré de manière indépendante et transparente, avec des mécanismes de redevabilité impliquant les contributeurs et les bénéficiaires.

Enfin, pour maintenir la mobilisation sur la durée, des événements, rituels et symboles pourraient être institués, à même de graver la réforme dans le marbre de la Nation et d'en célébrer les avancées. Ainsi, la date anniversaire de l'adoption de la loi pourrait être érigée en « Journée nationale de la Citoyenneté plurielle », avec des festivités officielles et populaires dans tout le pays et au sein des communautés expatriées. Des distinctions honorifiques pourraient récompenser chaque année les binationaux les plus méritants et les initiatives diasporiques les plus impactantes. Un monument ou un mémorial pourrait être érigé dans la capitale pour incarner l'esprit d'ouverture et de rassemblement de la Congo.

Au-delà de leur dimension pratique, ces différents outils de pilotage et de mobilisation viseront ainsi à faire vivre l'ambition d'une réforme non comme un événement ponctuel, mais comme un processus vivant et ouvert, sans cesse réinterrogé et enrichi par ses acteurs et ses publics. C'est à cette condition que le nouveau droit de la nationalité pourra pleinement déployer ses promesses d'inclusion, de développement et de rayonnement pour une RDC réconciliée avec tous ses enfants.

La mise en œuvre de ce plan d'action, dans toutes ses dimensions, représentera sans nul doute un défi majeur pour les autorités et la société congolaises dans les années à venir. Mais c'est un défi exaltant et porteur d'avenir, à la hauteur des espoirs et du potentiel extraordinaire de la jeunesse et des diasporas du Congo. En osant réformer en profondeur son droit de la nationalité, le pays se donnera les moyens de libérer des énergies nouvelles et de projection dans le siècle avec confiance et audace. Un pari historique qu'il est urgent d'engager, pour le bien de toute la Nation.

Conclusion

Au regard de l'analyse des impacts de la double nationalité, les arguments de défense de cette légalisation permettent de reconnaître et de valoriser les appartenances plurielles des congolais dans un monde de plus en plus interconnecté. Une telle réforme exigera de surmonter les résistances et les blocages politiques et institutionnels.

Par ailleurs, des arguments avancés par les opposants à la légalisation de la double nationalité en RDC invite à nuancer les craintes et les objections formulées, sans pour autant les ignorer. S'il est indéniable qu'une telle réforme soulèverait des défis importants sur les plans politique, sécuritaire et administratif, ceux-ci ne semblent pas insurmontables au regard des expériences d'autres pays confrontés à des enjeux similaires. À condition d'être bien préparée et accompagnée, une évolution du droit de la nationalité pourrait au contraire être porteuse

d'opportunités nouvelles pour la RDC, en termes de mobilisation des ressources de la diaspora, de modernisation de l'État et de rayonnement international.

Toutefois, les projections dans les domaines minier, agricole et numérique restent largement spéculatives et leur réalisation dépendra de nombreux autres facteurs, comme la stabilité politique et sécuritaire du pays, la qualité des infrastructures, l'environnement des affaires ou encore l'évolution de la conjoncture internationale.

Cette étude espère avoir apporté une contribution significative et utile à la réflexion sur l'avenir d'une RDC réconciliée avec ses diasporas. Une contribution qui ne vaut pas seulement pour elle-même, mais aussi pour les questionnements et les chantiers qu'elle ouvre pour une recherche et une action publique renouvelées sur les enjeux de citoyenneté à l'heure de la globalisation.

Bibliographie

- Adjami. (2017). Navigating Nationality in the Context of State Successions. 193-208. Institute on Statelessness and inclusion. Consulté le Février 13, 2024, sur <http://www.institutesi.org>
- Aivo. (2011). Le statut des binationaux dans l'espace CEDEAO. (1), 125-144. Revue juridique et politique des Etats Francophones. Consulté le Juillet 23, 2023, sur <http://www.editionsjurisafrica.com>
- BanqueMondiale. (2020). *Envois de fonds des travailleurs et remuneration des salariés en RDC*. Consulté le Mai 24, 2024, sur <http://www.données.banquemonde.org>
- Barry. (2006). Home and away: The construction of citizenship in an emigration context. LXXXI(1), 11-59. New York: University Law Review. Consulté le Décembre 27, 2024, sur <http://www.nyulawreview.org>
- Baubock. (2007). Stakeholder Citizenship and Transnational Political Participation: A normative Evaluation of External Voting. LXXV(5), 2393-2447. Fordham Law Review. Consulté le Mai 19, 2024, sur <http://www.orbi.uliege.be>
- Constantin, T. N. (2020). De l'unité et de l'exclusivité de la nationalité congolaisev à la reconnaissance de la double nationalité,1-5. Consulté le Mai 10, 2025, sur <http://www.droitcongolais.info>
- Dufoix. (2012). La dispersion: une histoire des usages du mot diaspora. *Amsterdam*. Paris, 151-154 Consulté le Octobre 25, 2024, sur <http://www.journals.openedition.org>
- Gamlen. (2014). Diaspora institutions and diaspora governance. XXXXVIII(1), 180-217. International Migration Review. Consulté le Septembre 29, 2024, sur <http://www.researchgate.net>
- HCR/PNUD. (2022). *Cartographie et Profil de la Diaspora Congolaise*, 87.
- Kandolo, P. F. (2018). *méthodes et règles de rédaction d'un travail de recherche en droit*. Beau Bassin: Editions Universitaires Européennes, 243.
- Kastoryano. (2006). Vers un nationalisme transnational: redefinir la nation, le nationalisme et le territoire. LVI(4), 533-553. Revue Francaise de Science Politique. Consulté le Janvier 25, 2025, sur <http://www.shs.cairn.info>

Kibiswa. (2010). Reflexions sur la refonte du code de la nationalité du Congo. (446), 565-592. Congo-Afrique.

La constitution de la RDC du 18 février 2006. (2006). *Journal officiel*.

La loi de la nationalité congolaise. (2004, Novembre 17). *Journal officiel*(spécial).

La loi n°04/024 relative à la nationalité congolaise. (2004, Novembre 12). Kinshasa, RDC.
Consulté le Mai 11, 2025, sur <http://www.refworld.org>

Lasser, D. (2021). Multiple nationality in EU Law: An invisible revolution. 193-234. Brill.
Consulté le Juin 23, 2024, sur <http://www.researchgate.net>

Le code de la famille. (2016, Juillet 15). Kinshasa, RDC. Consulté le Mai 13, 2025, sur
<http://www.leganet.cd>

Mesplé, C. G. (2017). *Les transferts des migrants sont-ils plus efficaces que l'aide pour améliorer la santé des enfants? Une analyse empirique sur des données inter et intra-pays* (Vol. XXV). Revue d'Economie du Développement, 41-80. Consulté le Mai 30, 2024, sur <http://www.doi.org>

Metou, B. M. (2019). La double nationalité à l'épreuve du droit international. 63-90. Revue québécoise de droit international. Consulté le Janvier 18, 2024, sur <http://www.erudit.org>

Musubao, M. M. (2010). *Méthodologie juridique: le législateur, le juge et le chercheur*. Butembo: PUG-CRIG, 213.

Perrin. (2024). Struggles of Citizenship in the Maghreb. 230-239. Consulté le Février 23, 2024, sur <http://www.amu.hal.science>

Pettersson, C. e. (2008). New data on African health professionals abroad. VI. Consulté le Décembre 15, 2023, sur <http://www.human-resources-health.biomedcentral.com>

Pierre Mayer, V. H. (2001). *Droit international privé*. Paris, France: Editions Montchrestien, 567.

R., B. (2003). Reinventing Urban Citizenship, Citizenship Studies. VII(2), 139-160. Consulté le Janvier 15, 2025, sur <https://link.springer.com>

- Rapoport, D. &. (2012). *Brain Drain and Brain Gain: The Global Competition to Attract High-Skilled Migrants*. Oxford University Press, 209-289. Consulté le Janvier 16, 2024, sur <http://www.global.oup.com>
- Schoumaker. (2020). Democratic Republic of the Congo: A migration History Marked by crises and restrictions. 21-52. Consulté le Avril 12, 2024, sur <http://www.hdl.handle.net>
- Spiro. (2010). Dual Citizenship as Human Right. 111-130. International Journal of Constitutional Law. Consulté le Mars 28, 2024, sur <http://www.academic.oup.com>
- Sumata. (2002). Migradollars and poverty alleviation strategy issues in DRC. *XXIX(93-94)*, 619-628. Review of African Political Economy. Consulté le Aout 22, 2023, sur <http://www.doi.org>
- Vonk. (2012). Dual Nationality in the European Union: A study on Changing Norms in Public and Private International Law and in the Municipal Laws of Four EU Member States. Pays-Bas: Leiden Martinus Nijhoff Publishers, 380. Consulté le Septembre 29, 2024, sur <http://www.link.springer.com>
- Wattiaux, M. &. (2006). Diaspora Knowledge Networks: Vanishing Doubts and increasing evidence. *VIII(1)*, 4-24. International Journal on Multicultural Societies. Consulté le Septembre 2, 2024, sur <http://www.researchgate.net>
- Zacharie, B. W. (2023). *Plaidoyer pour une double nationalité en RDC: fondements juridiques et sociologiques*, 1-91. Consulté le mai 7, 2024, sur <http://www.torossa.com>